REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA
BP : 949 Maroua

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH-REGION

DIAMARE-DIVISION

GAZAWA COUNCIL
Po. Box. 949 Maroua

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE n°012/DM/C-GAZ/2026

PORTANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION n°002/AC/CIPM/C-GAZ/2026 DU 23 MARS 2026 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ETMATERIELS DE BUREAU DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE GAZAWA, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME –NORD.

FINANCEMENT : MINPROFF EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune de GAZAWA.

Maitre d`Ouvrage ;

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités Territoriales Décentralisées;
- Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;
- Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement
- Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret n° 2018/449 du 1er aout 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Vu le Arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publiques auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement,
- Vu le Arrêté n° 000350/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Gazawa, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord;

Scanné avec CamScanner

- Vu La Lettre-Circulaire Conjointe n°00008735/LC/MINFI/MINDDEVEL du 11 aout 2025 relative à la préparation des budgets des collectivités territoriales décentralisées pour l'exercice 2026,
- Vu le budget communal de l'exercice 2026,
- Considérant l'avis de consultation n°002/AC/C-GAZ/CIPM/2026 du 23 mars 2026 ;

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise Ets LAGRACE Bp Maroua Tél : 699 30 19 63, soumissionnaire de la commande publique ci-dessous, EST, à compter de la date de signature de la présente décision, retenue comme attributaire du projet :

N° ordre	Soumissionnaire	Libellés des commandes	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
1	Ets LAGRACE Bp Maroua Tél : 699 30 19 63	Equipement en mobiliers et matériels de bureau CPFF Gazawa	11 405 500	11 405 500	Qualifié car offre jugée conforme et recevable pour un délai d'exécution de 1 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Gazawa, le 24 avril 2026

Le Maire,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie Département du Diamaré COMMUNE DE GAZAWA Le Maire

Adama Mana

Secrétaire d'Administration

Ampliations :
- Préfet/DIAMARE (ATC)
- DDMP/D(ATC)
- ARMP/EN (Info)
- CSP/D/MINDCAF (info)
- Président /CIPM/ (pour info)
- RM/C-GAZ/Gaz :
- Intéressé :
- Chrono/Archives

Scanné avec CamScanner

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA
BP : 949 Maroua

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH-REGION

DIAMARE-DIVISION

GAZAWA COUNCIL
Po. Box. 949 Maroua

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE RADIO

n° 012 /C/C-GAZ/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DU PROJET RELATIF A L'AVIS DE CONSULTATION n°002/AC/CIPM/C-GAZ/2026 DU 23 MARS 2026 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIERS ETMATERIELS DE BUREAU DU CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE DE GAZAWA, COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME –NORD.

FINANCEMENT : MINPROFF EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune de Gazawa, communique :
par Décision N°012/DM/C-GAZ/SG/2025 du 24 avril 2026,
le résultat se présente comme suit :

N° ord	Soumissionnaire	Libellés des commandes	Montant lu de l'offre TTC en FCFA	Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA	Observations
1	Ets LAGRACE Bp Maroua Tél : 699 30 19 63	Equipement en mobiliers et matériels de bureau CPFF Gazawa	11 405 500	11 405 500	Qualifié car offre jugée conforme et recevable pour un délai d'exécution de 1 mois

Le soumissionnaire Ets LAGRACE Bp Maroua Tél : 699 30 19 63, est pour compter de la date de signature du présent communiqué retenu comme attributaire de la commande de l'Equipement en mobiliers et matériels de bureau au CPFF Gazawa sus évoquée pour un montant de Onze Millions Quatre Cent Cinq Mille cinq Cents (11 405 500) Francs toutes taxes comprises et pour les délais d'un (01) mois calendaires.

Ampliations :
- Préfet/D (ATC)
- DDMP/D (ATC)
- ARMP/EN (Info)
- DDMINEPAT/MS (info)
- CDS/Gaz (info)
- Président /CIPM/ (pour info)
- BENEFICIAIRE (notification)
- Chrono/Archives

Gazawa, le 24 avril 2026
Le Maire.

Le Maire
Adama Mana
Secrétaire d'Administration

Scanné avec CamScanner